

Formation : L'exécution des marchés publics

OBJECTIF DE FORMATION :

Avec la réforme des CCAG, les règles d'exécution des marchés ont été modifiées. Les enjeux de la gestion administrative et financière des marchés publics sont importants et souvent méconnus. Pourtant, une parfaite connaissance de la réglementation et des clauses des CCAG permet de maîtriser les clauses de ses marchés et d'en faciliter l'exécution. Identifier et maîtriser la réglementation financière des marchés publics. Pratiquer une gestion administrative et financière complète. Développer des pratiques adaptées aux besoins.

DUREE : 2 jours (14 heures)

DATES : A définir

HORAIRES : 9h-17h

LIEU : Sur site, dans nos locaux, à distance

EFFECTIF : 1 à 10 personnes

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable d'organiser la gestion administrative et financière en cours de marché.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- **Identifier** et **maîtriser** la réglementation financière des marchés publics
- **Pratiquer** une gestion administrative et financière complète
- **Développer** des pratiques adaptées aux besoins

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Mises-en-situation
- Mises-en-pratique
- Découverte
- Travail individuel

PUBLIC CONCERNE :

- Gestionnaires de marchés
- Rédacteurs de marchés
- Responsables des achats et des finances
- Opérateurs économiques

PRE-REQUIS :

Connaitre la réglementation applicable aux marchés publics

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



MATERIEL :

- Ordinateur portable de stagiaire
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Supports sur forme numérique et / ou papier.

ENCADREMENT :

La formation est dispensée par un avocat spécialisé dans le domaine des marchés publics et possédant plusieurs années d'expérience de formations dans ce domaine.

EVALUATION :

Les compétences visées font l'objet des évaluations informel pendant la formation (exercices d'application) ainsi qu'une évaluation finale à la fin de la formation.

VALIDATION :

Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Intervenant avocat, expert en marchés publics avec plusieurs années de l'expérience dans le domaine de la formation et conseil juridique.
- ✓ Possibilité de faire la formation en présentiel ou en visioconférence.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

1 Identifier le contrat d'exécution

- Les pièces contractuelles
- Les CCAG
- L'offre du titulaire
- Les actes d'exécution, ordres de services, les bons de commande et les marchés subséquents

2 Gérer les cessions, les nantissements de créances

- Le nantissement ou la cession de créances
- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité
- Les suretés financières : la retenue de garantie
- La différence entre les cautions et les garanties à première demande

3 Comprendre et gérer les prix des marchés

- Prix définitif ou provisoire
- Prix forfaitaire et prix unitaire
- Prix ferme
- Prix actualisable
- Prix révisable
- Les prix des prestations supplémentaires ou modificatives
- Les clauses de réexamen

Exercice d'application : calcul d'une formule de révision de prix

4 Analyser les modes de paiement

- Les avances
- Les acomptes
- Les paiements partiels définitifs
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires

5 Gérer les délais du marché et les pénalités

- Les délais d'exécution du marché
- Les modalités de computation des délais
- Les modifications des délais
- Les pénalités de retard (calcul, exonération, opérations de liquidation...)

Exercice d'application : calcul d'une pénalité pour retard dans l'exécution des prestations du titulaire

6 La sous-traitance et co-traitance

- Les groupements solidaires et conjoints
- Le rôle du mandataire
- L'acceptation des sous-traitants
- L'agrément des conditions de paiement des sous-traitants
- Les paiements des sous-traitants (avances, acomptes, solde...)

7 Anticiper et gérer les modifications en cours de marché

- Les avenants
- Les prestations supplémentaires et modificatives
- Les clauses de réexamen

8 Gérer les procédures de réception

- L'admission des fournitures et des services
- Les particularités du CCAG TIC
- La réception des travaux (OPR, propositions du maître d'œuvre, décision du maître d'ouvrage)
- Les constats et les mises à disposition
- Les réceptions partielles
- Les réserves et leurs conséquences (garantie, solde...)
- La levée des réserves
- Les DGD pour les travaux et la maîtrise d'œuvre
- Les garanties (parfait achèvement, biennale, décennale...)
- La libération des sûretés financières ou la retenue budgétaire
- Les procédures aux frais et risques
- La prolongation de la garantie de parfait achèvement

9 Gérer les résiliations et les différends

- Les motifs de résiliation
- Les opérations de liquidation
- Le règlement des différends et la transaction

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 22 février 2024